

## DISCOURS

Présenté par Stefan Mäder, président de l'ASA  
Evénement « **Journée des assureurs** » 2024  
Date 21 juin 2024  
Lieu Berne

### Discours du président

*Seule fait foi la parole effectivement prononcée*

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames et Messieurs les délégués des sociétés membres de l'ASA,  
Mesdames et Messieurs nos invités des mondes politique, économique et scientifique ainsi que des pouvoirs publics,  
Mesdames et Messieurs les journalistes,  
Chères et chers collègues

C'est ma première « Journée des assureurs » en qualité de président de l'Association Suisse d'Assurances. Vous m'en voyez ravi.

Dans notre pays, l'industrie de l'assurance enregistre un développement réjouissant. Nous rendons la société plus résistante, nous sommes stables, nous sommes productifs. En d'autres termes, nous créons de la richesse.

Suivant la tradition selon laquelle la Journée des assureurs se tient chaque année sur un site d'importance pour l'industrie de l'assurance, nous sommes aujourd'hui réunis à Berne – et si vous me permettez ce rappel, le siège principal de La Mobilière est à Berne !

L'Association Suisse d'Assurances est issue de l'Association des compagnies suisses d'assurances concessionnées, fondée en 1900 au buffet de la gare d'Olten... Oui, vous avez bien calculé, nous fêterons l'année prochaine notre 125<sup>e</sup> anniversaire.

Ce que notre association et notre secteur économique ont réalisé l'année dernière me remplit de joie et de satisfaction. Nous savons assumer nos responsabilités, comme je vous le démontrerai à l'aide de trois exemples.

J'aborderai aussi de nombreux aspects plutôt préoccupants du présent et de l'avenir. En notre qualité d'acteurs majeurs de l'économie et de la société, nous sommes amenés à prendre position et donc à assumer nos responsabilités. J'y reviendrai dans la deuxième partie de mon discours.

Mais tout d'abord, un grand merci !

Je remercie le centre opérationnel et, en particulier Urs Arbter, son directeur. Je vous remercie, chers délégués, vous les représentants des quelque 700 spécialistes qui œuvrent au sein des 7 comités, 27 commissions et 25 groupes de travail de l'ASA en s'appuyant sur leurs connaissances et leur expertise et contribuent ainsi à ce que les milieux politiques, les pouvoirs publics, les médias et, par conséquent, le grand public comprennent notre action associative.

Je tiens à remercier tout particulièrement le comité directeur et mes deux vice-présidents, Juan Beer et Patrick Raaflaub, pour leur soutien de tous les instants au cours de ma première année de présidence.

## **Rétrospective de certains domaines d'activité de l'ASA**

J'aimerais vous présenter la manière dont nous avons assumé notre responsabilité d'association faîtière l'année dernière en nous impliquant dans le processus politique et vais illustrer mes propos de trois exemples.

1. L'autorégulation relative à la prévention de l'écoblanchiment
2. L'Accord de reconnaissance mutuelle avec le Royaume-Uni
3. La réglementation subséquente au CS

### **L'autorégulation relative à la prévention de l'écoblanchiment**

Nous sommes soulagés : le Conseil fédéral a annoncé mercredi qu'il renonçait à la promulgation de dispositions légales par voie d'ordonnance aux fins de prévention de l'écoblanchiment et qu'il préférerait miser sur l'autorégulation.

Nous nous félicitons de cette décision. C'est le fruit d'un travail intense des associations économiques, mais aussi d'une bonne concertation avec les autorités et les autres parties prenantes. Et en particulier de la collaboration avec d'autres associations sectorielles du secteur financier – à savoir, l'AMAS et l'Association des banquiers. Cela a permis d'atteindre une qualité reconnue par la Confédération – et même le Conseil fédéral a confirmé que l'autorégulation consiste en la solution la mieux adaptée à l'objectif visé.

Au sein du secteur de l'assurance, les directives s'entendent comme une norme minimale uniforme applicable aux assurances-vie liées à des participations se référant à la durabilité. Cela permet d'accroître la transparence au niveau des produits ainsi que dans le processus de conseil et de vente.

Nous en sommes convaincus : au regard du développement dynamique de la réglementation internationale dans le domaine de la finance durable, l'autorégulation consiste en l'instrument le plus à même de prévenir l'écoblanchiment.

Au cours des prochaines semaines, vous serez invités à participer à l'autorégulation. Je vous recommande d'y adhérer. Il s'agit que tous les acteurs du marché conjuguent leurs forces afin de garantir une couverture complète et d'atteindre l'objectif visé. La place financière suisse soutient ainsi le Conseil fédéral dans ses efforts en vue de positionner la Suisse comme leader en matière de finance durable.

## **L'Accord de reconnaissance mutuelle avec le Royaume-Uni**

J'en viens à l'ARM GB (Accord de reconnaissance mutuelle) qui, depuis qu'il a été paraphé, s'appelle officiellement le « Berne Financial Services Agreement ».

En décembre dernier, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé l'accord de reconnaissance mutuelle de la réglementation de certains services financiers. Cet accord vise à intensifier la collaboration entre les deux pays dans le domaine des services financiers. La reconnaissance mutuelle de l'équivalence de leur réglementation respective consiste en une alternative à l'harmonisation des réglementations, voie habituellement choisie. Ce sont les résultats concrets qui découlent de la réglementation qui comptent et non la manière dont ils sont obtenus. Cette vision des choses correspond à une réglementation efficace fondée sur des principes à laquelle la Suisse adhère pleinement.

Avec persévérance, l'ASA a fait valoir sa position à plusieurs reprises au cours des négociations. Elle a ainsi obtenu un résultat satisfaisant pour le secteur de l'assurance. Dans le meilleur des cas, cet accord n'aura aucun impact sur le secteur suisse de l'assurance.

Le secteur bancaire s'attend toutefois à des effets positifs, notamment pour les activités de gestion de fortune. Dans l'intérêt de la place financière, nous pouvons vivre avec la solution proposée et assumons ainsi notre responsabilité envers la place financière.

## **La réglementation subséquente au CS**

Le secteur de l'assurance et le secteur bancaire constituent les deux pans de la place financière. Toutefois, nous nous différencions fondamentalement en ce qui concerne certains risques. Le plus important d'entre eux, c'est très certainement le « *bank run* », c'est-à-dire la ruée bancaire. Un « *insurance run* » est impossible. En conséquence, il n'y a aucune raison d'introduire des dispositions réglementaires supplémentaires pour un risque qui n'existe pas.

Mes deux vice-présidents et moi-même avons mené plusieurs entretiens à ce sujet avec le Département fédéral des finances. Il s'agissait d'éviter que la gestion de la crise du CS ne débouche sur des mesures également applicables au secteur de l'assurance.

Dans l'ensemble, nous y sommes parvenus, car nous avons à chaque fois réussi à démontrer que le secteur de l'assurance s'appuie sur un modèle économique totalement différent. Il a pris des initiatives en la matière et assume pleinement ses responsabilités.

Les mesures proposées dans le rapport du Conseil fédéral sur la stabilité bancaire sont censées s'appliquer d'une manière générale aux banques d'importance systémique et, pour certaines, spécifiquement aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. Diverses mesures, plus particulièrement dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et des instruments de la Finma, touchent néanmoins aussi d'autres établissements financiers.

Nous, les assureurs, sommes concrètement concernés par *cinq de ces mesures*, dont trois sont censées être inscrites au niveau de la loi :

1. le renforcement du travail d'information de la Finma sur les procédures d'*enforcement*,
2. l'alignement de l'interdiction d'exercer sur l'interdiction de pratiquer et l'extension de l'instrument de confiscation des gains illicites,
3. l'extension de l'obligation de renseigner et d'annoncer aux membres des organes et aux autres personnes devant présenter la garantie d'une activité irréprochable ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs ;  
et deux autres nécessitent un examen approfondi :
4. l'introduction d'une compétence de prononcer des amendes pour les personnes morales,
5. le renforcement de la surveillance dualiste au moyen de prescriptions plus strictes sur le recours à des sociétés d'audit.

L'ASA salue le fait que le rapport adopte une approche adaptée aux risques et se concentre sur les domaines susceptibles d'ébranler la stabilité des marchés financiers.

Ce rapport marque un premier succès. Rien de plus, mais c'est déjà bien. Le secteur de l'assurance a réussi à inscrire dans le projet la réglementation adaptée aux risques qu'il réclamait. En dépit de ce premier succès, il va falloir accompagner de près la suite de la procédure afin que l'ASA puisse intervenir exactement là où cela semble pertinent.

### **Défis de demain pour l'assurance d'aujourd'hui**

Ces trois exemples sont la preuve que nous assumons nos responsabilités ... et, plus essentiel encore, que nous soutenons la responsabilité individuelle. Or, savoir assumer ses propres responsabilités – c'est précisément ce qui va gagner en importance à l'avenir, sans être pour autant plus facile, car ce principe a perdu de son acuité ces dernières années. Et c'est justement ce qui me préoccupe parfois beaucoup, comme je l'ai évoqué au début.

Et vous, qu'est-ce qui vous préoccupe ? Qu'est-ce qui m'inquiète en tant que président de l'ASA ? Encore une fois, je me projette dans le futur en illustrant mes propos de trois exemples, tous liés à la responsabilité individuelle.

## **La réforme de la prévoyance professionnelle**

Il s'agit premièrement, de la prévoyance professionnelle et de la réforme de la LPP, sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer le 22 septembre prochain. L'ASA soutient cette réforme sans réserve – et dit ainsi Oui au système éprouvé des trois piliers. Celui-ci contribue à rendre la prévoyance vieillesse plus résistante – sans compter que le deuxième pilier est l'incarnation même de la responsabilité individuelle puisque la responsabilité y est assumée par les employeurs et les employés.

La réforme de la LPP vise trois objectifs :

1. L'arrêt de la charge excessive qui pèse sur les actifs par l'abaissement du taux de conversion minimal. Cette réduction du taux de conversion est compensée par un supplément de rente généreux pour les plus de 50 ans.
2. Le comblement des lacunes de rente pour les bas salaires, les travailleurs à temps partiel et les personnes exerçant auprès de plusieurs employeurs à la fois. Ces mesures profitent surtout aux femmes. À cet effet, le seuil d'entrée et la déduction de coordination sont abaissés.
3. Le renforcement du positionnement des plus de 50 ans sur le marché du travail en réduisant les cotisations LPP pour les travailleurs des classes d'âge supérieures.

Je vous enjoins de soutenir cette réforme, de vous engager, de contribuer à ce que la réforme de la LPP trouve une majorité non seulement au Parlement, mais aussi dans les urnes. Assumez vos responsabilités et œuvrez à la préservation du système des trois piliers, si typiquement suisse. La responsabilité individuelle en prévoyance vieillesse revêt autant d'importance que la solidarité. Nous conjuguons les deux dans ce projet. Soutenez cette réforme, elle est essentielle pour notre pays.

## **Les cyberrisques**

J'en viens au deuxième exemple et donc à la cybersécurité.

Mesdames et Messieurs, qu'est-ce qui vous effraye ? Personnellement, l'idée d'une cyberattaque à grande échelle m'inquiète sérieusement : des hôpitaux qui ne fonctionnent plus, des systèmes de chauffage en panne, l'arrêt de l'approvisionnement en eau, une paralysie du trafic des paiements. Telles seraient les conséquences d'une cyberattaque à grande échelle. Il y a 1 pour cent de risques par an que se produise un tel événement susceptible d'entraîner un dommage économique total de plus de 2,5 milliards de francs. La lacune d'assurance dans notre pays est estimée à plus de 9 pour cent – et seulement un peu plus de 7 pour cent des entreprises en Suisse sont couvertes en cas de cyberincidents. Et ce, en dépit des milliers de cyberattaques qui visent les entreprises en Suisse.

Que faut-il faire ? Dans un premier temps, il s'agit de prendre bien conscience de ce danger. Cela relève aussi de la responsabilité personnelle. Dans un deuxième temps, nous devons renforcer la prévention et réduire la probabilité de survenance d'un sinistre. Et, dans un troisième temps, il vous faut être en mesure de proposer des assurances aux entreprises et aux particuliers. Pour l'instant, c'est plus facile à dire qu'à faire, mais nous tous, présents dans cette salle, nous y travaillons. Nous assumons nos responsabilités.

## **L'intelligence artificielle**

J'en viens au troisième et dernier exemple, à savoir celui de l'intelligence artificielle (IA).

Dans le secteur de l'assurance, le potentiel actuel réside en particulier dans l'augmentation de l'efficacité des processus. Et dans l'amélioration de la communication avec la clientèle. Ainsi, les applications de l'IA dans le secteur de l'assurance constituent une évolution et non une révolution.

Vous avez certainement déjà entendu dire que les États-Unis innovent et l'UE réglemente.

Pour être en mesure d'exploiter le potentiel et les opportunités, il faut des conditions d'exercice adéquates. L'UE réglemente – le danger consiste donc dans le fait d'essayer de limiter les risques au maximum, car cela empêche l'innovation.

C'est notre mission : nous devons innover pour rester compétitifs. Pour ma part, je m'engage à ce que nous puissions nous montrer inventifs en Suisse en nous appuyant sur l'intelligence artificielle. Le cadre réglementaire est déjà en place, car les réglementations existantes sont formulées de manière neutre sur le plan technologique et reposent sur des principes. Il s'agit de préserver cette situation et de ne pas tomber dans les travers de l'UE.

Je vous invite à utiliser l'IA comme moteur de croissance pour l'avenir de vos entreprises. À cet effet, il faut des objectifs clairs qui s'inscrivent dans la stratégie de l'entreprise, une culture et une gouvernance qui permettent l'innovation, le goût de l'expérimentation et du partage des connaissances, mais aussi la responsabilité assumée à l'encontre de la société.

Là encore, il s'agit d'assumer sa responsabilité individuelle – savoir soupeser les opportunités et les risques et agir en toute autonomie.

## **Conclusion**

Mesdames et Messieurs,

Chères et chers collègues

Le secteur de l'assurance assume ses responsabilités et nous nous engageons à agir de manière responsable. La responsabilité individuelle et la solidarité ne sont pas contradictoires, elles sont interdépendantes. Le

principe de l'assurance repose sur la solidarité, mais la décision de contracter une assurance découle de la responsabilité individuelle.

Savoir gérer les risques en toute autonomie, les éviter, mais aussi les couvrir financièrement, tout cela y participe et renforce l'économie et la société. Comme assureurs, nous jouons un rôle déterminant en la matière et renforçons la capacité de résistance de ces deux domaines.

La responsabilité individuelle réduit le besoin de protection collective et permet à l'État de se concentrer sur les choses qu'il maîtrise le mieux. Ce faisant, il devrait utiliser ses moyens limités là où ils auront le maximum d'efficacité. C'est là que la boucle est bouclée.

Il s'agit de rétablir l'équilibre entre le soutien de l'État et la responsabilité individuelle. Façonnons ensemble une Suisse résiliente, sûre et tournée vers l'avenir, où nous pourrions relever collectivement les défis de demain.

Je vous invite à nous prêter main forte. Merci de votre attention.